

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE
de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Matthieu CORBILLON, Président du C.C.A.S.

Etaient présents : MM. Mmes CORBILLON Matthieu, DELPORTE Marie-Françoise, BRASME Marie-Laure, DUPONT Valérie, GUERBEAU Pascale, RIQUART Cécile, JENNEQUIN Odette, LEPAN Andrée, SILVERE Helen

Avait donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à Mme DELPORTE Marie-Françoise
M. DUTOIT Maurice à Mme BRASME Marie-Laure

Assistait à la séance : Mme Claire ROLAND, Secrétariat Général

Secrétaire de séance : Mme DELPORTE Marie-Françoise

N° 7

RESSOURCES HUMAINES

Convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59 – Pôle Santé au Travail
--

Nombre de membres
afférents au Conseil d'Administration
En exercice : 11
Présents : 9
Quorum : 6
qui ont pris part à la délibération : 11
date de la convocation : 7 avril 2023
date de réception en préfecture : jeudi 20 avril 2023

RESSOURCES HUMAINES

Convention d'adhésion aux services de prévention du Cdg59 - Pôle Santé au Travail

Préambule

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) que le centre de gestion du Nord fait évoluer ses services de prévention, santé et sécurité au travail et ses tarifs, conformément au décret N°2022-551 du 13 avril 2022.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.452-40 à L.454-47 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°D2022-37 du Conseil d'Administration du CDG 59 en date du 30 juin 2022 fixant les conditions de tarification des services du CDG 59 ;

Vu la délibération n°6 en date du 3 décembre 2020 portant adhésion du C.C.A.S au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord ;

Vu l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial qui s'est réuni le 11 avril 2023,

Considérant que les services de prévention du CDG 59 ont pour objectif de permettre aux employeurs territoriaux de satisfaire à leurs obligations dans ces domaines ;

Vu les conditions de la convention d'adhésion au service de prévention, santé et sécurité au travail ;

Le Quorum constaté,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'ADHÉRER** aux services de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail

proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Président du C.C.A.S,
Matthieu CORBILLON

